



# Médiathèque Intercommunale

## GUIDE DU LECTEUR



<https://www.facebook.com/mediathequepaysviganais/> [mediatheque@cc-paysviganais.fr](mailto:mediatheque@cc-paysviganais.fr)

Château d'Assas - Rue des Barris - 30120 Le Vigan

Tél : 04 67 81 80 49 / [www.mediathequedupaysviganais.fr](http://www.mediathequedupaysviganais.fr)

## La médiathèque, un outil de culture au service de tous

En créant la Médiathèque intercommunale au sein du Château d'Assas réhabilité, la Communauté de Communes du Pays viganais s'est dotée d'un outil de développement culturel au service de tous.

Des collections régulièrement enrichies (livres, CD, DVD, revues, accès internet et ressources numériques) sont présentées dans un cadre spacieux et prestigieux ; chacun peut y trouver le plaisir que procurent la littérature, la musique et les arts ainsi que documents et ressources nécessaires à la réflexion et à l'appréhension du monde.

Ces collections sont animées et mises en valeur par des rencontres avec les auteurs, des expositions, des lectures, des concerts ou des ateliers que la Médiathèque intercommunale propose dans le cadre de la programmation culturelle du Château d'Assas en partenariat avec le Conseil Départemental du Gard et sa Direction du Livre et de la Lecture.

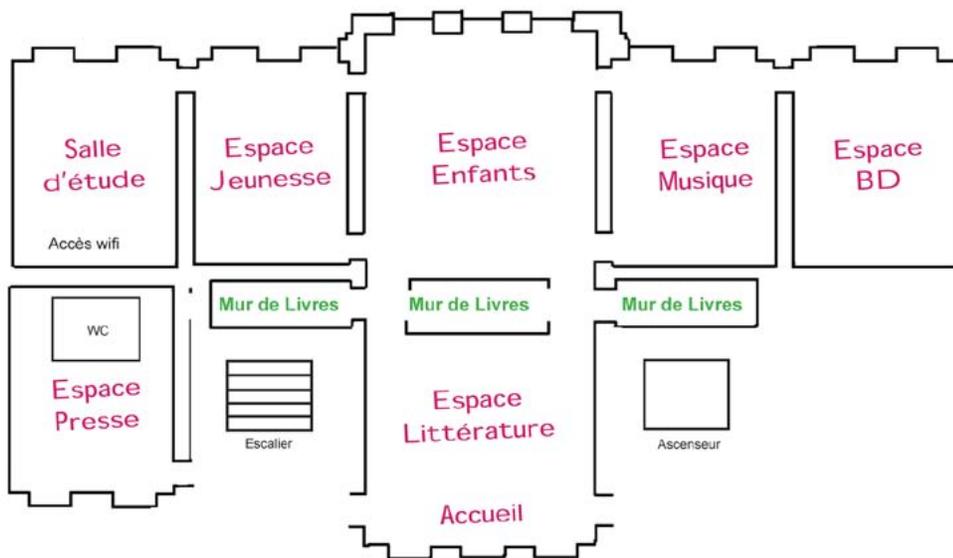
Reliée aux bibliothèques des villages du Pays viganais, notamment au moyen de son catalogue informatisé accessible par internet, la médiathèque a vocation à développer la lecture publique auprès de tous.

Nous invitons le public à puiser dans ce lieu de culture et de connaissance l'esprit des lumières du siècle qui a vu bâtir le Château d'Assas, si cher au cœur et à la mémoire des habitants de ce pays viganais.

Découvrez les vertus des mots, et profitez de l'occasion pour fêter les livres, la lecture et l'écriture...



## Etage



### Espace Littérature

- **Accueil** : prêts et retours des documents
- **Livres adultes** : romans, poésie, théâtre, livres en gros caractères, livres audio, documentaires littéraires (essais, correspondances, journaux intimes, humour...)
- **Présentoirs de nouveautés et sélections thématiques**

### Espace Presse

- **Journaux et revues**

Le dernier numéro de chaque revue ne peut être emprunté mais uniquement consulté sur place



# La médiathèque, vous propose...

Un espace ouvert à tous en coeur de ville pour lire, écouter de la musique, se détendre, faire des recherches, emprunter des documents...mais aussi voir des expositions, consulter internet, assister à des conférences...

- Des collections régulièrement complétées par des nouveautés
- Le prêt de documents (livres, revues, CD, DVD) aux usagers inscrits.
- Des animations : expositions, heures du conte, rencontres avec des écrivains, ateliers, concerts, spectacles...
- L'accueil des classes du Pays Viganais
- Un cahier de suggestion à la disposition du public

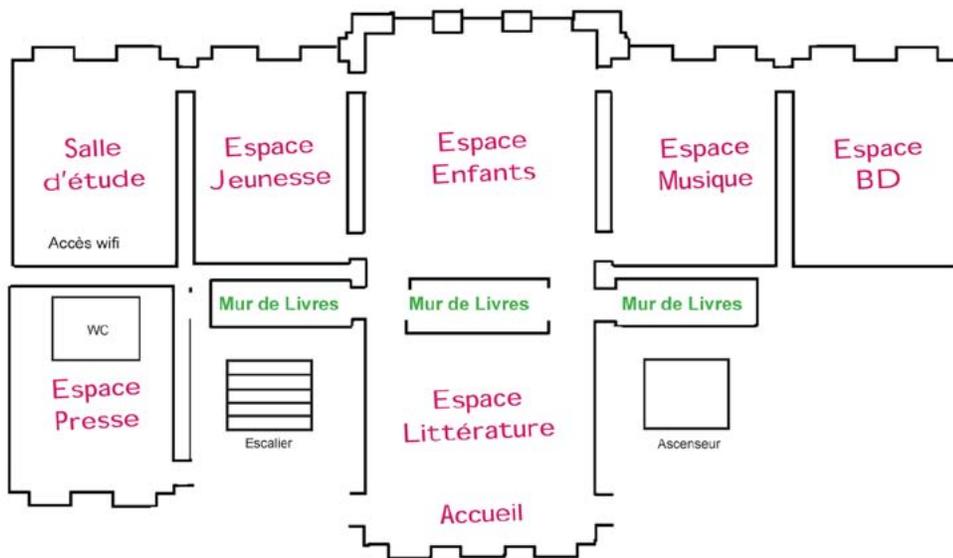
## Horaires d'ouverture

	OUVERTURE AU PUBLIC	ACCUEIL DE GROUPES Sur Rendez-vous
LUNDI	13h30 à 18h00	-
DU MARDI AU VENDREDI	10h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00	9h00 à 10h30
SAMEDI	9h30 à 12h30	-

## Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)

	OUVERTURE AU PUBLIC
LUNDI	15h00 à 18h00
DU MARDI AU VENDREDI	9h30 à 12h30 et 15h00 à 18h00
SAMEDI	9h30 à 12h30

## Etage



### Espace Littérature

- **Accueil** : prêts et retours des documents
- **Livres adultes** : romans, poésie, théâtre, livres en gros caractères, livres audio, documentaires littéraires (essais, correspondances, journaux intimes, humour...)
- **Présentoirs de nouveautés et sélections thématiques**

### Espace Presse

- **Journaux et revues**

Le dernier numéro de chaque revue ne peut être emprunté mais uniquement consulté sur place

# Des collections pour les différents publics

## Mur de livres

- Niveau bas : Fonds local, Biographies, Documentaires adultes : informatique, psychologie, philosophie, religions, société, politique, orientation professionnelle, droit, sciences, techniques, santé, cuisine...
- Niveau haut : Documentaires adultes : arts, architecture, sculpture, loisirs créatifs, peinture, photographie, sports, récits de voyage, géographie, guides touristiques, histoire...

## Salle d'étude

- Tables de travail, espace calme
- Livres documentaires adultes : dictionnaires et encyclopédies, langues et livres en langues étrangères
- Fonds Occitan : livres et livres audio adultes et enfants
- Accès Wifi

## Espace Jeunesse

- Tables de travail
- Livres documentaires jeunesse, romans jeunesse et adolescents

## Espace Enfants

- Livres jeunesse : albums, bandes dessinées, revues jeunesse, contes,
- Petite enfance : albums pour les tout petits et coin douillet pour la lecture

## Espace Musique

- CD, livres sur la musique, revues musicales, postes d'écoute
- DVD pour enfants et adultes

## Espace BD

- Bandes dessinées pour les adultes

NB : L'ensemble des collections est protégé par un système antivol.



## Des collections organisées

Chaque document porte une étiquette de cote qui indique son genre et permet son classement.

Les albums, les romans, la poésie et le théâtre sont classés par ordre alphabétique du nom d'auteur.

Les principaux genres romanesques sont signalés par un pictogramme collé sur le dos du livre :



Roman historique



Roman de terroir



Roman d'amour



Roman policier



Roman fantastique

Les documentaires sont classés par discipline. A chaque discipline correspond un indice :

- 000 Généralités, dictionnaires, encyclopédies, informatique...
- 100 Philosophie et psychologie
- 200 Religions
- 300 Société
- 400 Langage
- 500 Sciences, sciences de la terre, sciences de la vie
- 600 Santé, techniques, vie pratique (cuisine, bricolage...)
- 700 Arts, musique, sports & loisirs
- 800 Littérature (hors romans, poésie et théâtre)
- 900 Géographie & histoire





Les CD sont classés en fonction de leur genre musical :

- 0 Généralités, sciences et techniques musicales
- 1 Jazz et musiques d'influence afro-américaine
- 2 Rock et variété internationale
- 3 Musique classique
- 4 Musique électronique
- 5 Musique d'ambiance, humour
- 6 Musique et cinéma
- 8 Chanson française
- 9 Musiques du monde



## Un catalogue informatisé

Pour vous renseigner sur un document, vous pouvez faire appel aux bibliothécaires. Vous pouvez également utiliser le catalogue informatisé de la médiathèque accessible en ligne [www.mediathequedupaysvignais.fr](http://www.mediathequedupaysvignais.fr) qui vous permet de :

### Rechercher un document

- Par son auteur
- Par son titre
- Par son sujet ou son genre
- Par ses personnages



**Situer le document recherché dans les espaces de la médiathèque.**

**Savoir si le document est disponible ou emprunté.**

Si le document recherché n'est pas disponible, il est possible de le réserver.

**Suggérer l'acquisition d'un document.**

## Le site internet

Le site de la médiathèque est accessible sur internet :

[www.mediathequedupaysviganais.fr](http://www.mediathequedupaysviganais.fr)

Il vous permet d'accéder aux informations de la médiathèque, à la recherche documentaire et à la consultation de votre compte d'emprunteur. Il vous permet d'effectuer des réservations d'ouvrages à distance.

## La consultation d'Internet

**2 postes informatiques** sont à la disposition des lecteurs inscrits à la médiathèque. Ils peuvent être utilisés pour des recherches ponctuelles sur internet.

La consultation est limitée à **30 mn**.



## L'écoute de musique



Vous pouvez écouter les cd de la médiathèque dans l'espace musique équipé de **2 postes d'écoute**.

La consultation est possible après dépôt d'une pièce d'identité ou de votre carte de lecteur auprès du personnel de la médiathèque.



## 1. Missions

1.1. En tant que service public ouvert à tous, la Médiathèque du Pays Vignais met à disposition du public des collections encyclopédiques variées, adaptées aux besoins documentaires courants à des fins d'information, de formation permanente, d'enrichissement culturel et de loisirs.

1.2. Elle participe à la vie culturelle du Pays Vignais en proposant des manifestations autour du livre, de la lecture et des autres formes d'expression artistiques.

1.3. La politique d'acquisition de tous les documents de la médiathèque repose sur des notions de pluralisme, d'encyclopédisme et de respect des droits de l'homme.

1.4. Le personnel de la médiathèque accueille le public, le guide et l'aide à utiliser les ressources de l'établissement. Il favorise ainsi l'autonomie de chacun et ne se substitue pas à lui dans le cadre de ses recherches.

## 2. Modalités d'accès

2.1. L'accès et la consultation sur place sont ouverts à tous, gratuitement et sans conditions d'inscription, durant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Les horaires d'ouverture sont fixés par délibération du Conseil de Communauté.

2.2. L'écoute des CD est possible mais sera limitée en cas de forte affluence.

2.3. Tout groupe devra être accompagné par un responsable. Les visites de groupe peuvent être organisées en prenant rendez-vous auprès de la personne désignée à cet effet. L'accompagnateur reste responsable des faits et actes de son groupe. Le planning établi doit être respecté. Les groupes seront limités à 30 personnes.

2.4. L'emprunt de documents à titre individuel s'effectue sous condition préalable d'inscription : présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour), d'un justificatif nominatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité).

Les mineurs doivent en outre faire remplir une autorisation parentale. Les vacanciers doivent en outre déposer un chèque de caution pour une inscription limitée à 2 mois.

L'inscription est valable 12 mois. Elle est renouvelable chaque année de date à date. Tout changement d'adresse en cours d'année doit obligatoirement être signalé. Une fois les droits d'inscription acquittés, une carte de prêt est remise à l'utilisateur. Il doit prévenir immédiatement le service en cas de perte ou de vol. En cas de perte ou de destruction, celle-ci est remplacée moyennant une participation aux frais. Le montant des droits à acquitter est fixé par délibération du Conseil de Communauté.

2.5. Les collectivités du Pays Vignais pourront s'inscrire après signature d'une convention précisant les modalités d'emprunt et d'accueil à la médiathèque.

2.6. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

## 3. Internet

3.1. L'accès à Internet est un service proposé gratuitement par la médiathèque aux usagers inscrits. Il a pour but d'élargir les ressources documentaires de la médiathèque. Les impressions sont payantes selon les tarifs fixés par délibération du Conseil de Communauté.

3.2. L'accès à Internet se fait par tranche de 30 mn après inscription auprès du personnel. L'utilisateur pourra se référer au personnel en cas de difficulté.

3.3. L'utilisation d'internet par les mineurs se fait sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents. Les enfants de moins de 10 ans doivent être impérativement accompagnés par un adulte.

3.4. Selon la législation française en vigueur, l'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser de documents ou messages qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique ou dégradant, incitent à la haine raciale,

constituent une apologie du crime ou de la violence. Le personnel a un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et donc de suppression de l'accès à internet. La liste des sites consultés est mémorisée poste par poste.

3.5. Le téléchargement et l'enregistrement des données sur le disque dur ne sont pas autorisés. L'accès aux forums de discussion (chat), les jeux en réseau, le commerce électronique ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de possibilité de page personnelle à la médiathèque.

## 4. Modalités d'emprunt

4.1. Les usagers doivent présenter les documents qu'ils souhaitent emprunter au bureau des prêts, dans le hall d'entrée, avec leur carte, indispensable pour tout emprunt. Les responsables légaux sont garants des documents empruntés par les enfants mineurs. Les lecteurs de moins de 14 ans ne peuvent pas emprunter de documents adultes.

4.2. Tous les documents sont équipés d'un système antivol. Les usagers sont tenus de se conformer aux vérifications autorisées par la loi en cas de détection du système.

4.3. La majorité des documents peut être empruntée. Cependant certains documents, clairement signalés, sont réservés uniquement à la consultation sur place (dictionnaires, encyclopédies, quotidiens, derniers numéros des périodiques en cours...). Le nombre de documents empruntables et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription.

4.4. Le personnel vérifie l'état des documents au moment de leur emprunt et de leur retour en présence de l'utilisateur. Tous les documents sont prêtés complets. Ils doivent donc être restitués dans le même état que lors de leur prêt.

4.5. En cas de retard dans le retour des documents, un courrier de rappel est envoyé à l'utilisateur.

Au delà d'un retard trop important, une suspension du prêt proportionnelle au nombre de jours de retard est appliquée.

4.6. Toute détérioration ou perte

